

# HISTOIRE d'O



Chronique d'une tentative de privatisation du service eau-assainissement  
de la Ville de Laval par la municipalité de gauche,  
automne 1992 – printemps 1993

**Dossier publié par Le Vecteur Libre et Indépendant**  
Reproduction autorisée et conseillée

## INTERSYNDICALE CFDT/ CGT / FO

### PRIVATISATION DANGER

Ce n'est plus une rumeur mais une quasi certitude, la municipalité prépare actuellement la privatisation de plusieurs services municipaux en commençant par le service de l'eau et de l'assainissement.

L'Intersyndicale CFDT/FO/CGT a demandé une entrevue à MR PATOUX afin de mieux connaître la position de la municipalité en la matière. Il nous a été signifié qu'une réflexion allait être entamée afin de déterminer le meilleur mode de gestion du service eau et assainissement. L'opportunité de cette réflexion serait motivée par les investissements importants qui doivent être faits en matière d'assainissement (Station d'épuration aux normes européennes).

L'intersyndicale perçoit clairement à l'issue de cette entrevue qu'il ne s'agit plus d'une simple réflexion mais d'un objectif poursuivi avec un zèle de convertis.

Sous le terme pudique de "GESTION DELEGUEE", il s'agit d'une véritable PRIVATISATION qui se prépare (NDLR : Il ne faudra plus dire "Nos élus privatisent" mais "les managers délèguent la gestion...").

Cette réflexion cache en fait une décision déjà prise qu'il ne reste plus qu'à formaliser de façon à la faire admettre aux élus, aux personnels et aux usagers.

L'Intersyndicale s'interroge sur les motivations qui poussent à cette réflexion :

- S'agit-il d'une opération financière ?
- S'agit-il de prouver que la privatisation est un mode de gestion plus performant et plus économique pour les usagers ?

L'Intersyndicale défend le service public d'eau et d'assainissement qui est un service efficace, performant et compétitif et qui rend des services de qualité aux usagers et ceci au moindre coût. Nous en voulons pour preuve le prix de facturation du m<sup>3</sup> d'eau aux usagers qui est voisin de 8,50 F TTC (compris taxe d'assainissement).

Ce coût se situe dans les moins élevés du palmarès des villes françaises tous modes de gestion confondus et ceci malgré des investissements récents en matière de traitement des eaux potables et de maintenance des réseaux. Ces investissements nécessaires font qu'aujourd'hui les réseaux et la filière de traitement des eaux sont viables et conformes aux technologies les plus modernes.

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder à de nouveaux investissements en particulier au niveau de la filière de traitement des eaux usées de façon à satisfaire aux normes européennes. Nous disons que ces investissements sont possibles et compatibles avec la conservation de la régie municipale, les simulations de l'évolution à court, moyen et long terme du prix de l'eau en prenant en compte ces investissements montrent que celui-ci reste très compétitif.

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont séparés du budget de la ville, par conséquent l'amortissement des dépenses est équilibré par l'augmentation du prix de l'eau, de sorte que c'est de manière tout à fait normale l'usager et lui seul qui financera ces travaux indispensables. Le contribuable et le budget de la ville ne sont pas concernés dans cette affaire.

Dans le cas d'une privatisation l'entreprise assurera ces travaux mais aura également pour préoccupation légitime d'amortir ceux-ci par une augmentation du prix de l'eau. Quelle économie pour l'usager ?

Il apparaît donc qu'il ne peut s'agir que d'une opération financière de vente d'un service public. La privatisation s'accompagnera de la vente de l'outil de production et de traitement, le produit de cette vente alimentant le budget général de la ville pour réaliser des investissements totalement étrangers à l'eau et l'assainissement.

Cette opération aura une conséquence qui mérite d'être soulignée, l'usager subira d'une part la répercussion sur le prix de l'eau des travaux nécessaires en matière d'assainissement mais également un surcoût du au rachat par l'entreprise de l'existant. Existant qu'il a déjà payé en s'acquittant de ses factures d'eau, il aura donc payé deux fois.

L'intersyndicale rappelle aux élus leur attachement encore récent à la défense du service public. L'eau est un produit vital dont la production et la distribution relèvent par définition du service public, celles-ci ne doivent pas être confiées à des groupes privés en situation de monopole dont la vocation et la finalité sont le profit.

Nous demandons à l'ensemble des agents municipaux de se mobiliser pour faire échec à cette politique de privatisation, cette affaire ne concerne pas uniquement le service des eaux et de l'assainissement mais tous les agents qui peuvent demain être confrontés aux mêmes problèmes.

# 100 millions de F de travaux à faire

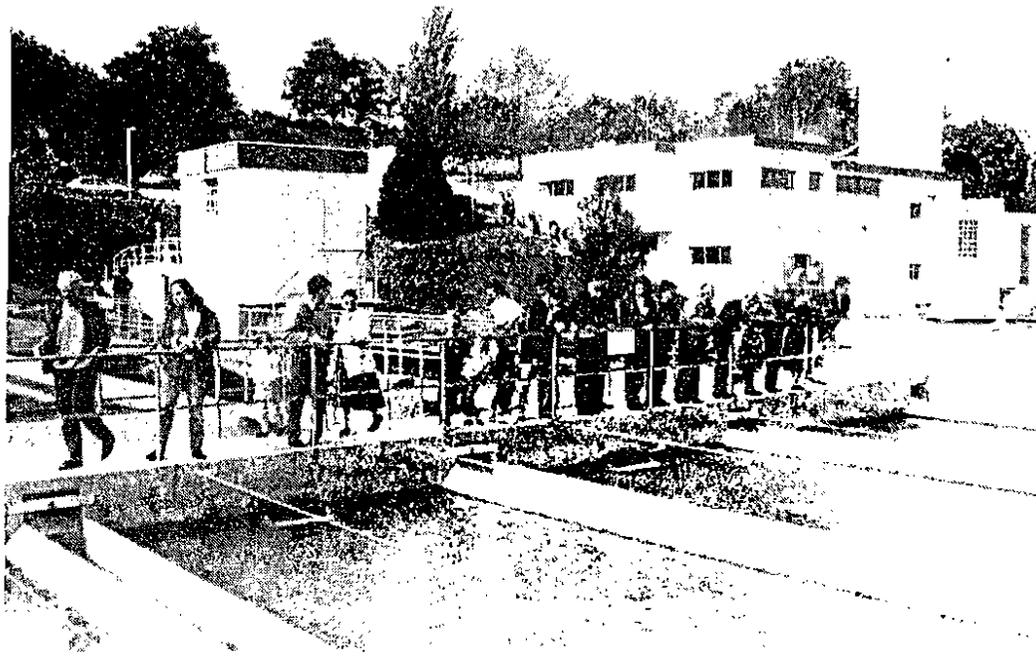
## Le service des eaux privatisé ?

OF  
16.6.92

Pour qui coule le service des eaux de Laval ? L'intersyndicale des communaux CFDT-CGT-FO lance un pavé dans la mare : la municipalité voudrait le privatiser. Du côté des élus, on ne dit pas oui. Mais on ne dit pas non pour autant. Une réflexion est engagée... Une polémique, aussi, car tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde.

Le sang des employés municipaux n'a fait qu'un tour. Ils ont appris avec surprise que la municipalité envisage de battre en brèche le sacro-saint dogme des services municipaux. Dans un communiqué, l'intersyndicale CFDT-CGT-FO s'inquiète. « Ce n'est plus une rumeur, mais une quasi certitude : la municipalité prépare actuellement la privatisation de plusieurs services municipaux en commençant par le service de l'eau et de l'assainissement. » Au passage, l'intersyndicale « rappelle aux élus leur attachement encore récent à la défense du service public. »

Aucune justification, selon les syndicats, pour une telle privatisation. « Le service public d'eau et d'assainissement est un service efficace, performant et compétitif qui rend une prestation de qualité aux usagers. Et cecl pour un prix de 8,50 F le M<sup>3</sup> d'eau facturé aux usagers. Ainsi, malgré des investissements récents en matière de traitement des eaux potables et de maintenance des réseaux, le coût lavallais est dans les moins élevés du palmarès des villes françaises, tous modes de gestion confondus. » Les syndicats estiment qu'il est possible de faire les nouveaux investissements rendus nécessaires par l'évolution des normes européennes tout en conservant une régie municipale très compétitive



La toute nouvelle usine des eaux va-t-elle être privatisée ? (Photo Pierre DAVID)

au niveau du prix de l'eau facturé aux usagers.

### « Pas de position doctrinaire »

En fait tous les avis ne coulent pas forcément dans le même sens à la municipalité. Pour Yves Patoux, adjoint au maire, chargé du dossier par ce dernier, rien n'est sûr, mais tout est possible. « Je n'ai pas de position doctrinaire et arrêtée, dit-il. Je suis un défenseur du service public. Il y a des choses que le public fait mieux que le privé. Mais des choses aussi que le privé fait mieux que

le public en particulier quand il s'agit de production. Notre problème, c'est que nous devons faire 100 millions de francs de travaux. Avant d'investir autant, voyons si d'autres solutions sont possibles. Regardons l'expérience de villes comme Lorient, Caen ou Vichy. Après, nous trancherons. En tout état de cause, il ne pourrait y avoir privatisation qu'à deux conditions : garanties accordées au personnel municipal, garantie pour les usagers de ne pas voir augmenter anormalement les tarifs. »

Adjoint au maire chargé de l'eau et l'assainissement, Jacques

Poirier n'est pas exactement sur la même longueur d'onde. Il dit oui à une réflexion pour avoir le meilleur service. Mais à condition que ce soit le service public. Plus qu'une nuance ! « Réfléchissons, informons nous dit-il, mais rien ne peut justifier, aujourd'hui à Laval, la privatisation du service des eaux. Les futurs travaux pourront être amortis en 5 ou 10 ans par les usagers. »

En tout cas, le dossier n'a pas fini de faire couler de l'encre. La décision pourrait intervenir dans un an.

Charles BETGÉ-BREZETZ.

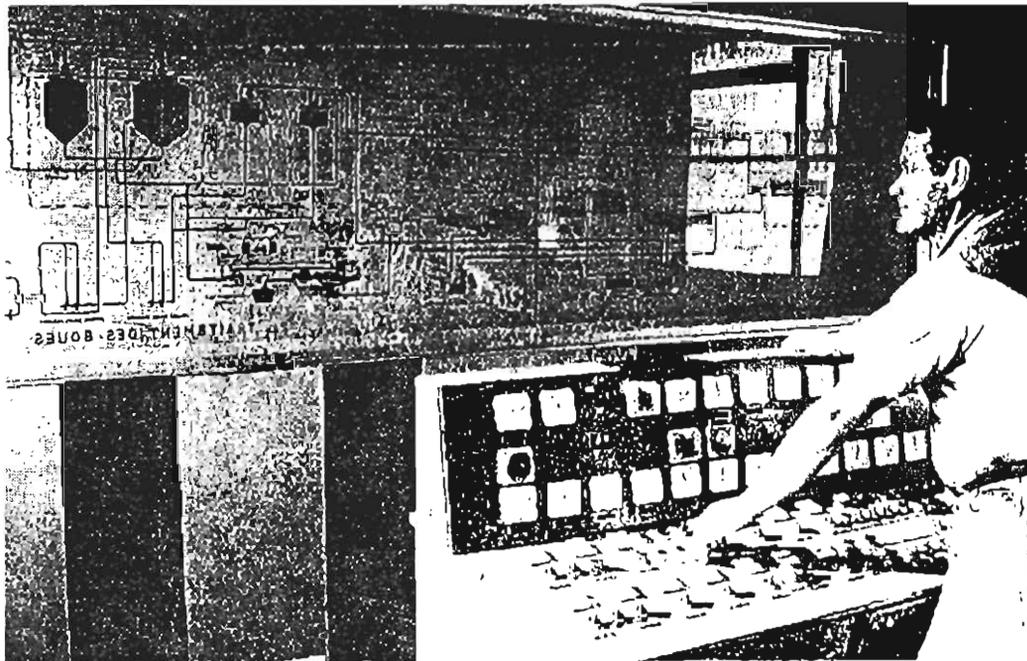
# L'empire des eaux

Le service lavallois de l'eau et l'assainissement sera-t-il le premier service municipal à tomber dans les mains du privé ? Réponse dans un an, mais le débat est bel et bien lancé. Voici quelques éléments pour l'alimenter et mieux comprendre ce qui se passe.

**60 EMPLOYÉS.** — Le service municipal de l'eau et l'assainissement emploie 60 personnes. C'est surtout au niveau de l'assainissement que le bât blesse. La station d'épuration commence à vieillir sérieusement (elle date des années 70). Elle ne répond pas aux très prochaines normes européennes. Il faut investir la bagatelle de 85 millions de francs pour qu'elle respecte mieux l'environnement et sépare, par exemple, les eaux de pluie des eaux usées. Le service des eaux, au contraire, a pris un sacré coup de neuf, l'an dernier. Une toute belle et moderne usine des eaux a été mise en service, qui a coûté près de 30 millions de francs. Il faut encore investir 15 MF, notamment pour moderniser le château d'eau et mieux traiter les boues.

## A GAUCHE COMME A DROITE.

— Plusieurs formules permettent la gestion des services municipaux. La gestion directe : par exemple les services administratifs ou les services techniques lavallois. La régie municipale : par exemple les TUL ou l'abattoir. Un service privé assure la gestion sous le strict contrôle et la responsabilité de la collectivité. Enfin, la



*Le service d'épuration... par qui le problème arrive : il faut 85 millions de francs de travaux*

gestion déléguée sous forme de concession ou affermage. Là, il y a privatisation du service et du patrimoine. La ville fait un contrat, mais la société privée a toute latitude à l'intérieur. En Mayenne, des municipalités de droite comme de gauche ont confié la gestion de l'eau au privé. En particulier : Bonchamp, Argentré à la SAUR ; Saint

Berthevin, Saint Jean sur Mayenne à la Lyonnaise, Mayenne, Château-Gontier à la CGE ; Gorron à la CISE.

## QUATRE GRANDES SOCIÉTÉS.

— Quatre groupes privés énormes se partagent 75 % de la gestion de l'eau française : la Générale des eaux (35 % du marché français), la Lyonnaise (23 %), la

Saur (10 %) et la CISE (6,5 %). Ces grandes sociétés mettent toujours un pied dans les services municipaux à l'occasion de travaux importants à réaliser (comme c'est le cas à Laval). Souvent, elle en profite pour s'infiltrer dans d'autres services : restauration collective, ordures ménagères, câble, pompes funèbre

## Privatisation ses services d'eau et d'assainissement les syndicats contestent les projets municipaux

Dans un communiqué l'intersyndicale CFDT, CGT, FO critique le projet de privatisation de l'eau et de l'assainissement que serait en train de préparer la municipalité.

L'intersyndicale écrit notamment : "Ce n'est plus une tumeur mais une quasi certitude, la municipalité prépare actuellement la privatisation de plusieurs services municipaux en commençant par le service de l'eau et de l'assainissement."

"L'intersyndicale défend le service public d'eau et d'assainissement qui est un service efficace, performant et compétitif et qui rend des services de qualité aux usagers et ceci au moindre coût. Nous en voulons pour preuve le prix de facturation du m<sup>3</sup> d'eau aux usagers qui est voisin de

8,50 F TTC (compris taxe d'assainissement). Ce coût se situe dans les moins élevés du palmarès des villes françaises tous modes de gestion confondus et ceci malgré des investissements récents en matière de traitement des eaux potables et de maintenance des réseaux."

"L'intersyndicale rappelle aux élus leur attachement encore récent à la défense du service public. L'eau est un produit vital dont la production et la distribution relèvent par définition du service public, celles-ci ne doivent pas être confiées à des groupes privés en situation de monopole dont la vocation et la finalité sont le profit."

Et l'intersyndicale appelle les agents municipaux à faire échec à ce projet.

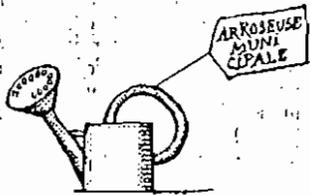
# Les marchands d'eau trouvent imbuvable la loi anti-corruption

Le robinet des passe-droits et des cadeaux risque d'être fermé.

Le puissant lobby des distributeurs d'eau potable a eu moins de chance que celui des agences de pub dont « Le Canard » salue ci-dessus les exploits. Il a bu un vrai bouillon lors du vote de la loi anti-corruption. Malgré leurs efforts conjugués pour combattre ce texte, les deux géants de la flotte (la Générale et la Lyonnaise) ont perdu sur l'essentiel, au moins en première lecture à l'Assemblée. Désormais, les collectivités locales seront dans l'obligation de soumettre les privatisations de services municipaux à des appels d'offres publics.

Contre cette disposition, tout a été bon. Avalanche de lettres, multiples approches des collaborateurs de Béré et de Sapin, articles suscités dans la presse économique, lobbying forcé à l'Assemblée. Toute la panoplie a été utilisée. Même les pédégés des deux compagnies sont montés personnellement au créneau. En septembre dernier, à l'occasion

d'un passage de Béré dans la Nièvre, Jérôme Monod (Lyonnaise des eaux-Dumez) a essayé de le convaincre. Et quelques jours plus tard, Guy Dejouany, de la Compagnie générale des eaux (CGE), tentait sa chance par écrit. Sans plus de succès.



Bien que l'issue de cette bataille soit compromise pour les marchands d'eau, ils fourbissent encore leurs armes pour tenter d'obtenir des amendements au Sénat, et préparent déjà l'ultime bataille, celle de la mise au point des décrets d'application par la haute administration. Il reste toujours une petite « amélioration » à espérer...

L'enjeu est de taille. Le marché des concessions municipales pèse plus de 300 milliards par an, l'équivalent de la richesse nationale grecque. Et il fait la fortune des marchands d'eau.

Grâce à la formule, de plus en plus à la mode, des concessions, les maires délèguent à des entreprises privées (Lyonnaise, CGE, Bouygues) des tâches comme la distribution d'eau, les transports ou le chauffage urbain, les travaux de voirie ou les pompes funèbres. En oubliant parfois de faire jouer la concurrence.

## Sociétés barboteuses

Autre « menace » contenue dans la loi : la mise en cause du « droit d'usage », sorte de ticket d'entrée acquitté par la société retenue à la signature du contrat de concession. Exemple : en 1990, Jack Lang, maire de Blois, a délégué à la CGE la production, la distribution et l'assainissement de son eau. En plus de ses redevances annuelles, la Compagnie y est allée d'un petit cadeau :

53 millions. Encore mieux, en 1991, Dieppe, municipalité communiste, a ainsi reçu 70 millions de la CGE.

Une misère, comparé à ce que la Lyonnaise a lâché à Dijon : 26 millions, plus la prise en charge d'annuités de la dette municipale, plus, encore, la création d'un « fonds spécial d'investissement ». Plus, enfin, une surprise



pour l'usager : sa facture d'eau augmentera de 5 % par an jusqu'en 2002. Normal : selon un rapport du ministère de l'Environnement, l'eau, privatisée, coûte 40 % plus cher.

Une fois la pompe amorcée, d'autres concessions suivent. Et certains maires, ayant cédé au

privé la plupart de leurs prérogatives, n'ont plus qu'à jouer les officiers d'état civil. Ou les fondés de pouvoir de la compagnie concessionnaire.

## Service à la pompe

Les marchands de services publics sont fréquemment la cible de rapports officiels dénonçant les abus favorisés par leur situation de monopole. Ainsi, la Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon s'est, en 1991, payé la Setex (CGE), qui gère l'ensemble des parkings de plusieurs villes : Sète, Montélimar, Orange et Antony, dans les Hauts-de-Seine. La Setex, écrit la Chambre, a profité de la situation pour alourdir ses charges et faire payer son déficit par la commune.

Autres épinglées, plusieurs entreprises de travaux publics, candidates, en 1985, à des travaux sur le réseau d'égoûts de la communauté urbaine de Lyon. Le marché était divisé en trente « lots ». Comme par hasard, chaque lot n'a été convoité que par un seul candidat et a donc trouvé preneur sans la moindre compétition. Ce que la Direction de la concurrence, rabat-joie, a qualifié d'« entente illicite ».

Mais le plus beau carton sur un concessionnaire date de 1991. La même Direction de la concurrence a ainsi dénoncé le contrat liant Longjumeau (Essonne) aux Pompes funèbres générales, filiale de la Lyonnaise : « Le séjour en chambre funéraire s'apparente à un séjour en pension complète dans un hôtel deux étoiles. Les prestations n'étant pas comparables, le prix demandé par les Pompes funèbres générales est manifestement excessif. » On a l'humour glacial, dans l'administration.

## Le train fantôme de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge française a légué un train de 2 500 tonnes de nourriture pour enfants et de lait maternisé qui devait parvenir à la Géorgie et à l'Arménie. Depuis plus d'une semaine, nul ne sait où a bien pu passer cet énorme convoi dont le chargement vaut la bagatelle de 47 millions de francs.

C'est à l'initiative et avec les fonds de la Commission des communautés européennes que cette opération a été mise sur pied. Il s'agit de permettre aux enfants arméniens et géorgiens de passer l'hiver dans des conditions acceptables. La

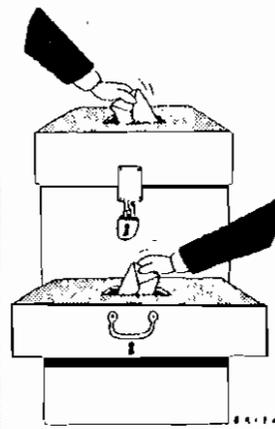
chargée de la gestion technique : conditionnement de la nourriture, acheminement.

Pour des raisons mystérieuses, le train, qui a quitté la France à la fin de septembre, s'est d'abord dirigé vers la Finlande, puis vers Moscou, où il a fait étape au début de la semaine passée. Depuis, aucune nouvelle. Le responsable de l'opération à la Croix-Rouge avoue qu'il téléphone tous les jours à son transporteur, lequel s'arrache les cheveux, mais n'a rien à lui dire. Les 2 500 tonnes sont, pour l'heure, perdues. Les chaperdeurs de l'Ex-Union soviétique ont vite ap-



L'ancien préfet Jean Colonna, ex-conseiller de Chirac, regrette que son nom ait été cité, la semaine dernière, dans « un article aux relents sulfureux ». A propos de l'enquête du juge d'instruction Philippe Coirre sur un réseau de régies publicitaires pour journaux électoraux, « Le Canard » a signalé que ce juge envisage d'entendre comme témoin Jean Colonna, cofondateur de l'Association pour le développement des relations artho-

## LE PROJET DE LOI ANTI-CORRUPTION ADOPTÉ...



SECTION SYNDICALE CFDT  
DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX  
DE LA VILLE DE LAVAL

LAVAL, le 26 Octobre 1992

Réf. 43.49/LC/CFDT

à

Monsieur le Maire  
Madame et Messieurs  
les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les  
Conseillers Municipaux

OBJET : GESTION DU SERVICE DES EAUX  
ET ASSAINISSEMENT ?

Mesdames et Messieurs,

La Section CFDT des employés communaux de la  
VILLE DE LAVAL, préoccupée par le devenir du Service des Eaux et Assainissement,  
vous prie de trouver ci-joint deux études sur les Villes d'ORLEANS et St-HERBLAIN.

Leur but est de vous informer sur la déci -  
sion que vous risquez de prendre et qui serait irréversible. Il  
n'y a pas de retour possible !

Ces études démontrent que dans tous les cas ce  
sont les usagers - électeurs qui paient les frais de la privatisation ?

A LAVAL un groupe de travail a été mis en place  
Il est composé d'Elus, d'Administratifs et de Représentants syndicaux. Il s'est  
déjà réuni le 7 Octobre dernier, le saviez-vous ?.

Par ailleurs, dans votre programme de 1989, il  
était dit : Pas de privatisation, est-il possible de changer  
sans passer par les Electeurs ?

Un référendum permettrait de consulter les citoyens  
et nous vous le demandons.

Pour un plus large débat, nous souhaitons poursuivre  
nos visites dans d'autres Villes privatisées ou non. La CFDT a proposé SAINT-  
HERBLAIN qui possède un observatoire de l'eau, dans un premier temps.

Convaincus de votre intérêt pour la bonne gestion  
des services publics au bénéfice de l'usager,

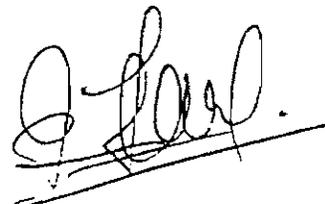
Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs,  
l'expression de notre considération distinguée.

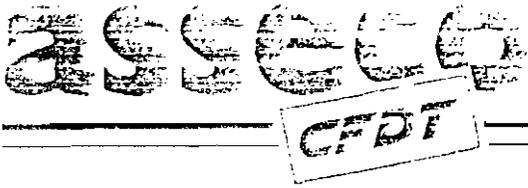
Pour le Bureau  
La Secrétaire Adjointe,

Copie transmise à Mr AYACHE.

Dossier complet adressé aux Maires des Communes suivantes :

AHUILLE - CHANGE - ENTRAMMES - HUISSERIE - NUILLE S/VICOIN -  
MONTIGNE -





ASSECO - CFDT DE LA MAYENNE  
17 rue Saint-Ambroise - BP 1015 - 53010 LAVAL - 33000  
02 43 53 19 00

- COMMUNIQUE A LA PRESSE -

N. Ref.

V. Ref.

Objet

- UN REFERENDUM VITE -

Passant outre les multiples oppositions qui se sont exprimées contre la privatisation du service des eaux à LAVAL, la municipalité s'apprête à le liquider au profit de la SAUR.

C'est le conseil municipal dit "de gauche", c'est-à-dire la réunion privée des élus de cette tendance qui va en décider avant la réunion officielle (bonjour la démocratie vis-à-vis de l'opposition représentative d'une sensibilité de Lavallois). Contrairement aux tendances habituelles, ce sont donc des élus de gauche qui vont remettre entre les mains d'une société privée un service public, propriété de la collectivité. Au nom d'une curieuse conception de la gestion municipale, l'équipe dirigeante s'investie de tous les droits dès lors qu'elle a été élue. Elle s'exonère d'elle-même de toute consultation de la population sur des sujets d'importance qui engagent l'avenir des citoyens Lavallois.

Chacun sait par expérience que privatiser le service des eaux, c'est inéluctablement accepter une forte augmentation de l'eau pour les consommateurs et garantir des profits à une entreprise placée en situation de monopole.

Cette situation est inacceptable pour l'ASSECO-CFDT. Pour cette raison, elle appelle, dès aujourd'hui, les associations de consommateurs à s'unir pour organiser la contre offensive et exiger l'organisation d'une consultation des Lavallois sur l'avenir du service des eaux et de l'assainissement. Dès maintenant, une réunion leur est proposée par l'ASSECO-CFDT.



# **EAU ASSAINISSEMENT**

## **"DOSSIER MAL ENGAGE"**

Les organisations syndicales se sont réunies le 20/11/92 et ont créé une Intersyndicale qui a pour objet la défense du service public et maintenir en régie municipale directe le service EAU ET ASSAINISSEMENT de la ville de LAVAL.

Un groupe de travail a été constitué par l'administration sur l'étude de la "gestion déléguée" de l'eau et de l'assainissement = PRIVATISATION.

2 réunions de travail ont eu lieu :

### 1ère réunion :

Mise en place du groupe de travail. Plusieurs sites ont été proposés où a été mis en place une privatisation.

ETAIENT PRESENTS : 9 représentants de la municipalité et 3 des organisations syndicales

### 2ème réunion :

Une première visite à CHOLET a été organisée le 03/11/92. Nous déplorons qu'à l'occasion de cette visite si peu d'élus et représentants de l'administration aient répondu présents.

ETAIENT ABSENTS : Monsieur le Maire  
Monsieur PATOUX  
Monsieur POIRIER  
Monsieur AYACHE  
Monsieur DUVAL  
Monsieur DELAROCHE

Il semble que la remise d'un prix soit à l'origine de cet absentéisme IMPORTANT. C'est ainsi que nous avons pu mesurer l'intérêt tout particulier porté à cette commission de travail.

Par ailleurs, nous avons appris que la visite du site de SAUMUR prévue le 19/11/92 est reportée au 10/12/92.

**Nous doutons de la sincérité de cette démarche d'étude compte-tenu de ces éléments.**

**MUNICIPAUX**  
**SOYEZ VIGILANTS ET SOLIDAIRES**  
**FACE A LA TENTATIVE DE DEMENTELEMMENT**  
**DES SERVICES MUNICIPAUX.**





INTERSYNDICALE CGT / CFDT / FO

# MUNICIPAUX

TOUS en grève le **JEUDI 17 DECEMBRE 1992**  
à partir de 11 heures pour 1 heure

Contre la PRIVATISATION des Services  
**EAU et ASSAINISSEMENT**

L'intersyndicale CGT, CFDT, FO appelle l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire, syndiqué et non syndiqué à suivre MASSIVEMENT ce mouvement.

En effet, vous êtes tous concernés

Aujourd'hui : L'eau et l'assainissement

Demain : Les ordures ménagères, la restauration scolaire, la cuisine centrale, les espaces verts, l'éclairage public, le nettoyage, le CCAS, les bureaux d'études, le ménage et l'entretien des locaux, etc....

**RASSEMBLEMENT A 11 HEURES** devant la Mairie

Un tract d'information sera diffusé aux usagers ainsi qu'une pétition.

**SOYONS NOMBREUX  
L'UNION FAIT LA FORCE**

12 10 DEC. 1992

# LAVAL

## Génération écologie s'adresse à A. Pinçon

Louis Michel, au nom du collectif départemental de Génération Ecologie, vient d'adresser une lettre ouverte au maire de Laval à propos de la privatisation du service des eaux :

*"Votre ville étudie la possibilité de concéder ou d'affermier le service de distribution et d'assainissement de l'eau (gestion privée).*

*Toute entreprise qui se verra affermée ou concédée l'exploitation de ce service découvrira une occasion exceptionnelle de faire des bénéfices sur le dos des consommateurs lavallois.*

*Génération Ecologie considère que le service municipal est apte à relever le défi d'une gestion optimale de cette prestation en consentant aux réformes qui imposent la modernisation.*

*Craignant qu'une décision de privatisation soit prise en secret en dehors de la transparence qu'impose la démocratie locale, Génération écologie demande que soit organisé un référendum d'initiative locale sur les modalités de gestion du service de l'eau."*

## SOCIAL

### Privatisation de l'eau : les écologistes réclament un référendum

Pour l'Entente des écologistes de la Mayenne "l'eau c'est l'avis de la population". Et les écologistes mayennais de dénoncer "le manque de démocratie de la municipalité (...) qui a décidé de ne pas comparer les avantages et inconvénients d'une gestion publique ou d'une gestion privée". Génération Ecologie rappelle qu'il faut, dans le cas de dossiers aussi sensibles que celui de l'eau, consulter la population par voie de référendum d'initiative locale.

### Radiotéléphones japonais pour le SAMU de Laval : la CGT dénonce

*"La Mayenne, dernier département français à devoir être pourvu d'un SAMU centre 15 est en cours d'équipement. 65% des SAMU de France sont équipés Alcatel (...)"*

*"Selon des informations confirmées, le choix serait celui d'ICOM, matériel largement composé de sous-ensembles japonais", affirme dans un communiqué de presse les syndicats CGT d'Alcatel et de l'hôpital de Laval. Après les problèmes de licenciements qui ont particulièrement affecté l'entreprise lavalloise ces derniers mois, le choix d'un équipement étranger pour l'hôpital a fait l'effet d'une bombe dans les rangs des syndicalistes. "...L'établissement Alcatel de Laval, produisant des matériels similaires et assurant un service après-vente de proximité, n'a pas été retenu", ont-ils poursuivi pour manifester contre la probable décision d'opter pour les produits d'origine asiatique.*

6-5-93

(Mayenne)

Le Maire,  
Conseiller Régional,

Direction Générale

COMMUNIQUE

J'ai été saisi, depuis plusieurs jours, par la Presse et certaines organisations, sur une éventuelle délégation de gestion à un opérateur privé du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Celle-ci pourrait même intervenir, selon certains, très prochainement.

Je crois donc utile de procéder à la mise au point suivante :

- Sollicité, à plusieurs reprises, par des entreprises spécialisées, j'ai demandé à ce que soit examinée cette hypothèse qui, retenue par de très nombreuses villes en France, présenterait – paraît-il – certains avantages.
- J'ai demandé au Maire-Adjoint chargé des Finances de traiter ce dossier ; il est, de ce fait, seul habilité à pouvoir en parler, en connaissance de cause.
- Nous avons ensemble créé un groupe de travail composé d'élus, de représentants syndicaux, du Secrétaire Général et de quelques collaborateurs. Celui-ci a décidé de se rendre en visite, pour l'instant, dans trois villes ayant délégué leur gestion à trois opérateurs différents (CHOLET, SAUMUR, BLOIS). Seules deux de ces visites ont, à ce jour, été effectuées.

Ce dossier en est là.

Aucune décision n'est prise, pas même de principe.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, il convient d'y prendre le temps nécessaire dans la plus grande sérénité.

En conséquence, en raison du délai nécessaire à la conduite de l'étude, aucune proposition ne pourra être présentée au Conseil Municipal avant plusieurs mois.



A. PINÇON

## CONSEIL MUNICIPAL

## Vers la privatisation de la gestion de l'eau ? Qui pourrait trinquer ?

*L'étude actuellement menée par Yves Patoux, adjoint au maire, qui pourrait conduire à la privatisation de la gestion de l'eau à Laval, et l'embauche d'un directeur de l'information ont été les deux moments forts de la réunion du conseil municipal de vendredi dernier.*

Cette dernière séance de l'année qui s'annonçait calme a donc été assez animée puisque l'opposition municipale est montée au créneau reprochant notamment aux proches d'André Pinçon le manque d'information quant au travail mené par l'adjoint au maire, chargé des Finances et qui pourrait déboucher sur la privatisation du service Eau et Assainissement.

### Absence de concertation...

Le débat a été lancé par Paul Lépine qui s'est notamment inquiété de l'augmentation de la redevance entretien des branchements d'eau dont le diamètre est supérieur à 25 millimètres. Le maire de Laval en guise de réponse a argué du fait que cette hausse ne touche que 5% du parc. Aussitôt, François Zochetto enfonçait le clou en faisant état des bruits qui circulent en ville et au sein des syndicats quant à une éventuelle privatisation de service d'eau : « un groupe de travail a été mis en place, n'est-il pas temps d'en parler ». Et l'élu CDS de poser plusieurs questions : « Y aura-t-il un avantage pour les Lavallois ; pourquoi cette étude ? Connaît-on les avantages et les inconvénients ? A combien sont estimées les sommes qui pourraient être dégagées ? » Le maire de Laval qui s'attendait visiblement à ces questions répondait en lisant haut et fort un communiqué : « la ville de Laval a été sollicitée par des entreprises spécialisées et j'ai demandé à ce que soit examinée cette hypothèse retenue par de très nombreuses villes. Le dossier est traité par Yves Patoux, adjoint chargé des



**Yves Patoux ( au premier plan à gauche ), maire adjoint chargé des Finances se doit de faire passer le message d'une éventuelle privatisation du service Eau et Assainissement aux employés qui étaient présents vendredi dernier à la dernière séance de l'année du Conseil Municipal.**

Finances qui est le seul habilité à pouvoir en parler ».

### Les préalables d'Y. Patoux ...

Le bras «droit» d'André Pinçon précisait encore : « 80% des villes en France sont gérées par des sociétés privées, ce n'est donc pas un problème philosophique ». Le « Financier » de la ville, qui avait remarqué dans la salle la présence de plusieurs représentants du service des eaux avançait aussi : « il y aura deux préalables : la garantie des intérêts du personnel, la garantie des intérêts du consommateur ». Il rappelait aussi son souci d'une totale transparence. Une transparence qui n'existe pas vraiment selon Paul Lépine. Le chef de file de l'opposition lavalloise a notamment regretté qu'une commission ait été mise en place sans le moindre représentant de l'opposition municipale. Fran-

çois d'Aubert se disait aussi surpris par cette mise à l'écart et souhaitait une vraie transparence. Le ton montait alors brusquement et Yves Patoux rétorquait : « M. d'Aubert, je ne supporte pas la démagogie, venez donc d'abord travailler dans les commissions. »

En bon père de famille, André Pinçon, calmait le jeu et proposait à tous de reprendre le fil de la séance.

### Où à un directeur de l'information...

L'opposition décidément en verve se signalait encore lorsque Roland Dumet qui a en charge la gestion du personnel, proposait l'embauche pour un an d'un directeur de la communication avec un salaire annuel de 257.823F. Paul Lépine regrettait que la non ouverture au sein du

### Mouvement de grève chez les municipaux ...

A l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT et FO, les Municipaux se rassembleront ce jeudi matin 17 décembre à 11 heures devant la mairie de Laval afin de dire « Non, à la privatisation des Services Eau et Assainissement ». L'intersyndicale CGT, CFDT, FO appelle l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire, syndiqué et non syndiqué à suivre massivement ce mouvement.

personnel existant et s'interrogeait sur la création de ce poste puisque dans le même temps, une association Laval Promotion voit le jour. François d'Aubert quant à lui se déclarait surpris du salaire proposé : « nous sommes dans une période d'austérité, faut-il vraiment alourdir les finances municipales ?... Le niveau du salaire est élevé au regard de ceux pratiqués au niveau local... Y aura-t-il en plus des avantages en nature ? ». En réponse, Roland Dumet mettait en avant les qualités professionnelles de l'intéressé et précisait avec un certain réalisme : « il signe un contrat d'un an... il prend des risques... nous ferons le point avec lui dans un an ». L'opposition s'est abstenue lors du vote.

Jacques Férandin.

# Manifestation des employés municipaux Y a un malaise

**Jeudi de 11 h à 12 h, les employés de la ville, en grève, manifestaient devant la mairie. Un projet de privatisation avivait leurs inquiétudes sur l'emploi et sur le service public. Portrait d'une « manif ».**

300 à 400 personnes sont réunies devant l'hôtel de ville. Le projet de privatisation des services municipaux « eau et assainissement » provoque inquiétude et mobilisation parmi les employés de la mairie. Sagement rangés sur la chaussée les engins motorisés de la ville laissent les voitures circuler sur une seule file. Les bus eux, attendent, avenue de général de Gaulle, en file indienne, que l'heure passe pour redémarrer.

Une délégation intersyndicale s'apprête à rencontrer le maire. En préambule, un discours est proposé aux manifestants par le truchement de la sono. L'orateur souligne la qualité de ce service « rentable et performant ». Et s'inquiète de sa vente à un groupe privé qui cherchera à obtenir « des bénéfices colossaux au détriment du service rendu à l'usager. »

Les six parlementaires pénètrent dans les bureaux de la mairie pour s'entretenir avec André Pinçon. Les manifestants attendent patiemment. Les discussions vont bon train. « S'il y a tant de monde, ce n'est pas seulement à cause de ce projet, explique un manifestant frisé. C'est aussi parce qu'il y a un malaise général. » L'inquiétude



*De mémoire de manifestants c'était leur premier conflit depuis...1968.*

face à une éventuelle perte d'emploi est là, présente dans l'esprit de chacun. « Qui nous garantit que les 57 personnes du service après avoir été intégrées dans le privé, ne seront pas virées au bout de 6 mois ? »

Le délégation réapparaît sur le

perron et rend compte de leur entrevue.

« Mr le maire nous a affirmé que rien n'était fait et que tout était à l'étude. » Sifflets et huées accueillent le résumé de la situation. « Il n'est même pas venu nous le dire en face. C'est le premier conflit en 25 ans, s'emporte

un employé municipal de long date.

J'aurais aimé une réponse moins évasive. C'est vrai qu'il y a un malaise. On vend ce qui marche bien. » Un de ses interlocuteurs renchérit : « on nous cache tout ! »

## Eau : manifestation à Laval contre un projet de privatisation.



300 à 400 employés de la ville de Laval se sont retrouvés jeudi de 11 h à 12 h devant la mairie pour manifester leur inquiétude face au projet de privatisation des services « eaux et assainissement ». L'entrevue de délégués syndicaux avec le maire n'a pas permis d'apporter d'informations nouvelles concernant le projet. Déçus, les manifestants se sont dispersés dans le calme.

(Lire en page 14)

33 D 10

18 DEC. 1992

DÉPARTEMENTALE



**F.O**  
FORCE OUVRIERE

UNION DEPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE  
DE LA MAYENNE

Maison des Syndicats  
10 Rue du Docteur Ferron  
B.P 1037 - 53010 LAVAL CEDEX  
Téléphone : 43.53.42.26  
C.C.P. : 1444 87 Y Rennes

Aux secrétaires de syndicat

Laval,  
le 21 Décembre 1992

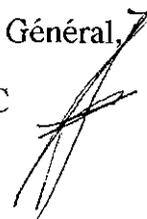
Le syndicat F.O des Territoriaux de LAVAL demande un soutien total de l'action engagée par l'intersyndicale FO/CGT/CFDT des municipaux face au risque de privatisation des services EAU et ASSAINISSEMENT qui à terme provoquera une hausse considérable (environ 70 % d'ici 1998) du prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Signez et faites signer la pétition le plus rapidement possible et retournez la, soit à l'U.D, soit à l'adresse de la pétition.

Amitiés syndicales.

Le Secrétaire Général,

J. HAMONIC



**LE COURRIER DE  
LA MAYENNE**

Rédaction et abonnements : 16, rue Daniel-Oehlert, B.P. 0529  
53005 LAVAL CEDEX - Tél. 43.59.10.40 Télécopie : 43.49.03.91  
Publicité et petites annonces : PUBLI-OUEST 3, rue du Pin-Doré B.P. 517 53005 LAVAL CEDEX - Tél. 43.53.50.48

**PINAULT**

BOIS & MATÉRIAUX - DÉCORATION  
LAMBRIS & PARQUETS - ESCALIERS  
MENUISERIES INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES  
FAÇADES & AMÉNAGEMENTS DE PLACARD  
ISOLATION - ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR  
**ET AUSSI** CUISINES & SALLES DE BAINS

LAVAL Route d'Argentré  
53960 BONCHAMP-LES-LAVAL Tél. 43.53.17.05  
ALENÇON RN 138  
61250 VALFRAMBERT Tél. 33.29.64.66

**Tout pour construire aménager rénover**  
Fermé les samedis 26-12-92 et 2-01-93  
Fermé pour inventaire le jeudi 31-12-92

Laval :  
**Une difficile fin d'année**



licenciements à Alcatel, difficultés pour les Nouvelles Galeries, l'année sociale 1992 s'achève dans le noir à Laval. Et la semaine dernière, trois cents employés municipaux ont réproposé contre une éventuelle privatisation du service des eaux et un budget de cent et re-proposé Jacques Férandin)

**Joyeux Noël**



L'adoration des mages : ce très beau tableau se trouve dans le transept droit de la cathédrale de Laval. Mais il faut lever la tête et écarquiller les yeux pour admirer cette grande toile qui mériterait un meilleur éclairage. Elle est l'oeuvre d'un peintre parisien, Louis Boutagne l'aîné (1609 - 1674), auteur de nombreux tableaux exposés au Louvre. C'est la fête de la Nativité de l'Enfant Jésus qui se passe sous un motif

22 AVR. 1993

## Eau et assainissement

### Émotion chez les communaux

La distribution de l'eau qui pourrait être confiée à une société privée à Laval suscite bien des remous chez les communaux qui s'inquiètent de leur avenir. Une réunion de la commission plénière, prévue ce soir à la mairie, n'a pas manqué de provoquer une nouvelle réaction de l'intersyndicale.

L'eau avait provoqué déjà bien des remous lors d'une séance du conseil municipal en décembre dernier. Et l'opposition s'en était naturellement emparée. « Y-a-t-il un avantage pour les Lavallois à changer de système de gestion de l'eau ? » s'était publiquement inter-

rogé, entre autres, François Zochetto.

La question rebondit aujourd'hui avec un communiqué de l'intersyndicale des cheminots (CGT-CFDT-FO), persuadée que ce jeudi soir 22 avril « une commission plénière décidera du mode de gestion de ce service ». Elle rappelle qu'un groupe de travail constitué d'élus et de représentants syndicaux devait définir la meilleure qualité de service par rapport à l'utilisateur. « Malgré les nombreuses visites qui ont été faites aucun rapport de synthèse n'a été présenté » regrette l'intersyndicale dans ce communiqué.

Il apparaît clairement pour elle, d'autre part, que « la décision prise

par le conseil municipal ne sera pas fondée sur les critères objectifs qui doivent être définis par ce groupe de travail. A l'évidence des préoccupations financières totalement étrangères au service eau-assainissement, craint-elle, vont servir de base à la décision ».

Contacté dans la soirée d'hier mercredi, M. Patoux, adjoint au maire, estimait pour sa part que ces inquiétudes n'avaient aucun raison d'être : « nous nous réunissons pour prendre en compte les nouvelles mesures imposées par la loi Sapin. Aucune décision définitive ne sera prise ce jeudi. Les consultations se poursuivent comme convenu ».

24 AVR. 1993

## Eau et assainissement

### Pas de privatisation envisagée

La privatisation éventuelle de la distribution de l'eau et de l'assainissement avait suscité bien des remous chez les communaux qui s'inquiétaient, hier matin encore dans nos colonnes, de leur avenir. Un communiqué du maire de Laval devrait mettre fin à toutes leurs émotions : « cette éventualité est désormais abandonnée » affirme André Pinçon.

La distribution de l'eau était devenue l'objet de multiples débats depuis un certain temps. Lors d'une récente séance du conseil municipal, les élus de l'opposition s'en étaient à nouveau emparés, sachant

pertinemment, comme bien d'autres usagers, que le prix du mètre cube était considéré comme étant, à Laval, l'un des plus bas de France.

La question avait rebondi cette semaine avec un communiqué de l'intersyndicale des communaux (CGT-CFDT-FO), persuadée que jeudi soir, le 22 avril, une commission plénière devait décider définitivement du nouveau mode de gestion de ce service. Des syndicalistes avançaient même le nom de la société privée à laquelle serait confiée la distribution de l'eau.

Une décision a bien été prise. Elle ne va pas dans le sens prévu (et redouté) par les communaux.

« Des pré-études ont été effectuées pour comparer la gestion mu-

nicipale avec celle de plusieurs exploitants privés, précise en effet le maire de Laval, il ressort de ce premier examen que des gains de productivité importants peuvent être obtenus sur la qualité et le prix du service en faveur de l'utilisateur ».

Mais, si le service public « doit être en mesure de remettre en cause son fonctionnement pour devenir compétitif avec le secteur privé », le système de distribution de l'eau et l'assainissement resteront « gérés sous la forme actuelle » insiste bien André Pinçon qui affirme encore : « l'éventualité d'une délégation de gestion du service des eaux - ou de tout autre service municipal - est désormais abandonnée »

P.A.

L'affaire du service Eau-Assainissement liquidée

## Pas de privatisation

*Alors que syndicats et associations de consommateurs présentaient l'annonce d'une prochaine privatisation du service Eau-Assainissement de Laval, vendredi un bref communiqué de presse de la mairie a annoncé qu'il n'en serait rien. Satisfaction en demi-teinte pour l'intersyndicale des communaux qui craint à une restructuration en profondeur de ce service.*

**E**n milieu de semaine dernière l'ASSECO-CFDT (association de défense des consommateurs) réclamait un référendum sur le sujet. Elle craignait que la réunion plénière réservée aux élus de gauche du conseil municipal "liquide le service des eaux au profit de la SAUR (société privée spécialisée dans la gestion de l'eau)". Et de dénoncer "qu'au nom d'une curieuse conception de la gestion municipale, l'équipe dirigeante s'imagine investie de tous les droits dès lors qu'elle a été élue. Elle s'exonère d'elle-même de toute consultation de la population sur des sujets d'importance qui engagent l'avenir des citoyens lavallois". Sujet d'importance car, selon l'ASSECO, la privatisation d'un service des Eaux est inéluctablement synonyme d'une forte augmentation du prix de l'eau dont les seules victimes sont les consommateurs. En outre, opter pour ce type de gestion garanti "des profits à une entreprise privée placée en situation de monopole". Un paradoxe pour une municipalité attachée aux valeurs du service public.

Alors le 21 avril dernier, l'inter-

syndicale CFDT-FO-CGT a menacé les élus d'une nouvelle manifestation des communaux si les préoccupations financières continuent à prévaloir sur leur propre intérêt et sur celui du consommateur.

### *Pas de privatisation mais...*

Et puis vendredi en fin de matinée, toutes ces prises de position se sont évanouies lorsque le communiqué du maire est tombé. Une brève missive, destinée à répondre "aux allégations et rumeurs sur une éventuelle privatisation", annonce que la gestion du service des Eaux restera publique et que "la délégation de gestion de ce service, ou de tout autre service municipal, est désormais abandonnée". Cependant le maire précise qu'après des études réalisées auprès d'exploitants privés "des gains de productivité importants peuvent être obtenus et répercutés sur la qualité et le prix du service (...) et que le service public doit être en mesure de remettre en cause son fonctionnement pour devenir compétitif avec le secteur privé".

Une dernière phrase qui jete le trouble dans les rangs de l'intersyndicale. "Comment peut on

être compétitif puisque l'eau gérée par le service public est, et la récente enquête du CLIP le confirme, moins chère que celle exploitée par le privé" déclare Loïc Réveil, délégué syndical F.O.

### *... des restructurations en perspective*

Les communaux s'attendent donc à une restructuration en profondeur de ce service mais aussi des autres. L'actuelle gestion du personnel des services semble leur donner raison. "Certes il y a eu un coup de frein donné à l'embauche de CES mais on ne compte plus le nombre de départs en retraite et des arrêts maladies non remplacés, des temps partiels non complétés" continue le délégué. Et d'opposer à cette restriction des emplois de "base", les récentes embauches de "grosses" têtes. "On s'est passé du service de ce personnel pendant 20 ans. Alors pourquoi aujourd'hui?". L'inquiétude grandie dans les rangs des communaux qui craignent chaque nouvelle décision du secrétaire général. Seul l'avenir dira si ces craintes sont fondées...

Jean Michel Desauvai

## Les réactions

### **Les élus communistes satis-**

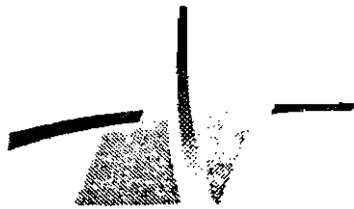
Dans un communiqué les élus communistes du Conseil municipal ne cache pas leur satisfaction à l'annonce de la non privatisation du service Eau-Assainissement. "Il aurait été difficilement compréhensible pour la population lavalloise de voir la gestion de ce service déléguée à une entreprise privée alors qu'elle donne entière satisfaction. En effet qu'il s'agisse du prix de l'eau, celui de la ville de Laval est, selon toutes les enquêtes réalisées, parmi les moins cher des villes de Bre-

tagne, Pays de Loire et Basse nécessaires travaux réalisés à l'usine des eaux et il le sera encore quand les aménagements seront apportés à la station d'épuration et au réseau d'assainissement. Quant à la qualité de l'eau qui arrive au robinet, elle est satisfaisante et le personnel du service a toujours le souci constant de l'améliorer (...)"

### **L'intersyndicale reste vigilante**

Suite à l'abandon de l'idée de privatiser le service des Eaux, l'in-

tersyndicale considère être sortie a été prise en commission plénière le jeudi soir 22 avril. La pression de l'intersyndicale n'est pas étrangère à cette issue (...) C'est une victoire, toutefois, les organisations syndicales restent vigilantes. La remise en cause du fonctionnement du service pour devenir compétitif avec le secteur privé ne doit pas être un prétexte à des coupes sombres dans les effectifs, en déléguant de plus en plus de travaux aux secteurs privés (...)"



LAVAL

# MAIRIE

*info*

N° 52 - MAI 1993

n° 0995 7499

## A LIRE AUSSI DANS CE NUMÉRO

- Formation et carrières (pages 4 et 5)
- la bibliothèque (p. 5)
- les avantages sociaux (p. 6 et 7)
- les locaux (p. 8)
- la com' (p. 8)
- le CTP du 6 avril (p. 10 et 11)

*Gestion de l'eau :  
il n'y aura pas de délégation au privé*

## DE L'EAU ET ... DÉBATS

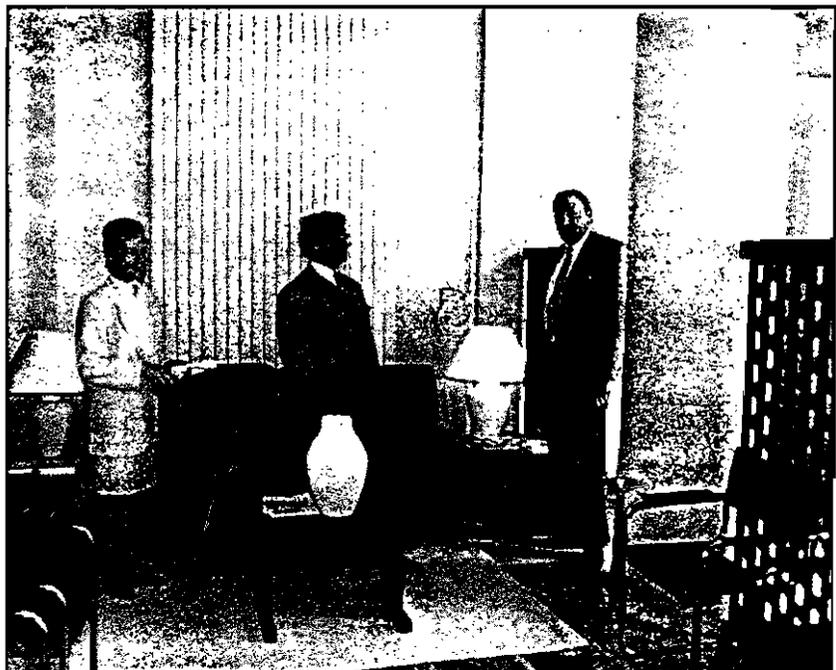
La commission plénière (réunions des élus de la Majorité municipale) du jeudi 22 avril a mis fin à l'étude de la délégation au secteur privé de la gestion de l'eau.

Un communiqué de presse et une lettre aux personnels concernés ont officialisé cette décision abondamment commentée

(LIRE PAGES 2, 3, 4, et 12)

## LE HALL DE L'HÔTEL- DE-VILLE ...

... a pris enfin un aspect plus paisible. Fin des travaux et mise en place d'un nouveau décor auquel il manque encore quelques accessoires. Mais les acteurs, eux, sont en place dans leur nouveau costume.



## Ce qu'ils se sont dits :

"Le travail doit être valorisé. Si la partie intéressante est confiée à des entreprises privées et si on ne nous laisse que la m..., c'est pas la peine !"  
"S'adressant à Yves Patoux, adjoint chargé des finances et à Patrick Ayache, Secrétaire Général, venus à leur rencontre, les membres du service des Eaux et de l'Assainissement ont fait part de façon très directe, mais très constructive, de leurs attentes et de leurs inquiétudes après l'annonce de l'arrêt du processus qui aurait pu aboutir à la délégation de la gestion de l'eau à une entreprise privée.

Cette gestion privée n'était pas une fin en soi. Il s'agissait, suivant les pré-études, de trouver les ressources nouvelles et nécessaires aux lourds investissements qui vont devoir être faits en matière d'eau et d'assainissement dans les années à venir. Ces ressources, il va donc désormais falloir les trouver quand même. Et cela dans un cadre public. Si les défenseurs du service public y trouveront légitimement matière à satisfaction, il n'en demeure pas moins que la décision municipale n'est pas l'épilogue de ce dossier, mais simplement la fin du prologue.

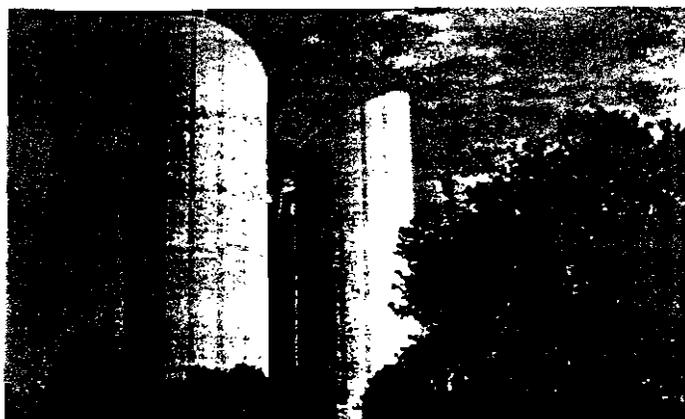
43 des 57 membres du service (dont des agents en congés) étaient venus écouter Yves Patoux et Patrick Ayache et leur poser des questions. Cette réunion importante en elle-même et par ce qui s'y est dit s'est déroulée le mercredi 28 avril au C.T.M. Vous irez - pris au vol - une bonne part des propos qui ont été échangés.

Il est ressorti de cette discussion que le service - les cadres, les représentants du personnel - participera directement avec la Direction Générale, les Adjoints concernés et un consultant en organisation au plan de

restructuration. Nous sommes loin d'être les plus mal placés pour rendre le service plus performant ont dit, en substance les agents du service en citant quelques exemples. L'un deux a déclaré : "Vous avez dit quelque chose d'important : il n'y a pas de reproche sur la qualité du service. On est fier de notre service. On est prêt à relever le challenge. Faut nous donner, du temps et des moyens." Message reçu, semble-t-il.

Ce travail de réflexion aura commencé avant l'été. Pour réussir,

tant sur le plan technique et que dans la démarche elle-même, il a besoin de transparence. La mobilisation syndicale contre la "privatisation" qui a été la partie visible de l'opposition aux pré-études et aux consultations a laissé des traces. La méfiance qui subsiste et la confiance demandée par Yves Patoux et Patrick Ayache montrent à l'évidence que toutes les parties concernées doivent travailler dans la concertation avec une vraie volonté de dialogue. Sans doute, de part et d'autre, le compte n'y a-t-il pas été jusqu'ici !



## Le communiqué adressé à la presse

En réponse aux allégations et aux rumeurs qui circulent depuis plusieurs mois sur une éventuelle "privatisation" (selon le terme employé par certains) du service public de l'eau et de l'assainissement, la Municipalité de Laval communique :

- Des pré-études ont été effectuées pour comparer la gestion municipale du service des Eaux et de l'Assainissement avec celle de plusieurs exploitants privés, qui assurent actuellement la gestion de 60 % des services de l'Eau et de l'Assainissement des Villes.
- Il ressort de ce premier examen, que des gains de productivité importants peuvent être obtenus et répercutés sur la qualité et le prix du service, en faveur de l'utilisateur.
- Toutefois, le Maire et l'Adjoint aux finances - chargé de ce dossier - considèrent que le service public doit être en mesure de remettre en cause son fonctionnement pour devenir compétitif avec le secteur privé.
- En conclusion, les usagers sont informés que celui-ci restera géré sous sa forme actuelle et que l'éventualité d'une délégation de gestion de ce service - ou de tout autre service municipal est désormais abandonnée.

André PINÇON  
Maire de Laval

# ONT RENCONTRÉ LES AGENTS DU SERVICE

## Yves Patoux : " Je regrette le manque de confiance "

"En préalable, je voudrais évoquer un petit aspect chagrinant. Il pouvait y avoir, dans ce dossier de l'eau, deux façons de faire. Première possibilité : on a la volonté de faire, et on fait, sans consulter. Il y aurait eu quelques remarques, puis tout serait rentré dans l'ordre. A Blois, les employés ont appris sans qu'ils s'y attendent en rentrant de leurs congés que leur service avait été privatisé. Et puis, il y a notre démarche, on consulte, on compare. Et l'aspect chagrinant, c'est ce manque de confiance par rapport aux élus. L'adjoint aux finances chargé de ce dossier n'a cherché que la transparence. Or, la veille de la commission plénière, j'ai vu le

journaliste de Ouest France qui me dit : "il paraît que tout est délégué à la S.A.U.R." Vous connaissez maintenant la décision prise : preuve que rien n'était fait.

Alors pourquoi ce bouleversement, pourquoi l'inscription de cette question à l'ordre du jour de notre commission plénière ? Parce que la loi Sapin a modifié la réglementation en matière de service délégué au privé. Il faut désormais une décision du conseil pour engager la consultation permettant de juger de l'opportunité d'une délégation.

Commentant le communiqué rendu public par le Maire, Yves Patoux a

ajouté : "Dire qu'il y a des gains de productivité à faire, ne remet pas en cause la compétence des personnels mais doit conduire à une réflexion sur la façon dont fonctionne le service : amélioration de la gestion, personnel trop nombreux..."

Suivant la décision de la commission plénière, nous allons faire cette remise en cause de l'intérieur, avec les cadres du service, et un cabinet neutre. Sachez qu'il n'est pas question de licenciement, nous devons agir avec les départs en retraite, avec les demandes de mutation etc... vous allez devoir démontrer que le service public est aussi performant que le privé".

## Les questions et les réponses

"Est-ce qu'en première étape, puisqu'il faut faire des économies, on ne peut pas se passer d'un cabinet ?"

- Y. Patoux : Il s'agit d'un cabinet de conseil à l'entreprise, mais pas d'un spécialiste de l'eau et de l'assainissement.

- P. Ayache : Il y a des métiers que nous ne savons pas faire.

"Sur combien d'année s'étalera le plan ?"

- Pas de politique brutale, pas question de dire : "Il y a trop de personnes ici, nous les mettons ailleurs". On tiendra compte des éléments que nous maîtrisons, les départs en retraite, et de ceux que nous ne maîtrisons pas, les mutations internes, les départs volontaires. On ne peut donc pas donner de délai précis.

"Vous nous dites, le privé est plus compétitif. Mais quand il travaille pour nous, on doit repasser derrière. Demain, qui repassera derrière nous ?"



**Une exigence de qualité toujours plus grande.**

- Une entreprise privée n'a pas votre sens du service public. Dans quelques années, l'eau sera rare et chère. Face à cette certitude, il faut générer des excédents suffisants. Actuellement, nous ne les dégageons pas. Donc nous empruntons. Donc, nous faisons payer à l'utilisateur non pas l'eau, mais des frais financiers puisque nous avons obligation de présenter ce budget de l'eau, budget annexe à celui de la Ville, en équilibre.

"Pourquoi ce plan et, maintenant ?"

- Vous dégagez actuellement un excédent de fonctionnement. Il n'est pas suffisant pour investir. La responsabilité de cette affaire ne vous incombe pas à vous, mais à nous. On a eu une vision faussée des choses. On dit, le prix de l'eau à Laval, c'est pas cher, mais notre prix ne tient pas compte des travaux à réaliser.

"3 MF d'excédent par an avec ça on peut déjà investir, non !"

- Ce n'est pas 3 MF par an. C'est un résultat cumulé. Et cela reste minime par rapport aux investissements à entreprendre. Cela dit l'argent gagné par le service des eaux est toujours resté au service.

Et les "politiques" ?

Invoquant les normes européennes, les besoins des collectivités, la toujours plus grande exigence de qualité de la part du consommateur et les avancées de la science qui

( SUITE Page 4)

## GESTION DE L'EAU

(Suite de la Page 3)

permettent de réaliser cette exigence, le Secrétaire Général Patrick Ayache a souligné qu'un service public industriel devait être capable à la fois d'assurer le renouvellement de son réseau et de préparer l'avenir. Si on n'y arrive pas, dans vingt ans, ce sera comme en Angleterre, il n'y aura plus de service public.

- Et si les politiques - c'est à dire la municipalité - changent ?

- Je ne fais pas de politique, je gère a répondu P. Ayache.

Même échange avec cette fois-ci, l'élus, M. Patoux : "S'il faut mener ce combat sur 3 ans avec les changements que cela suppose, est-ce que les élus vont accepter ?

- Si c'est un bon programme, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas ! a répondu Yves Patoux."

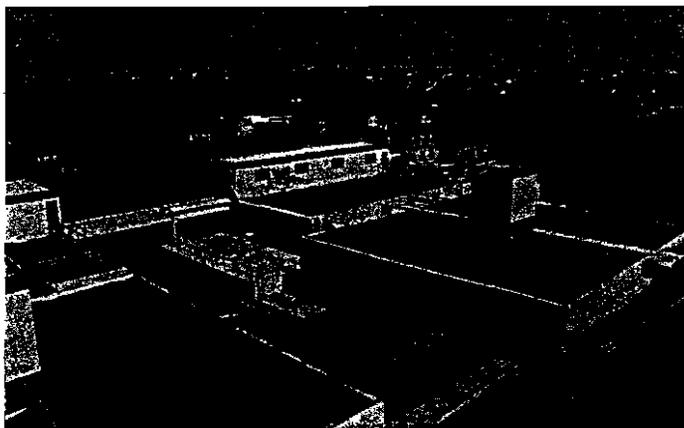
### Patrick Ayache : "distinguer compétence et performance"

Je vais vous donner le sentiment du Secrétaire Général et donc d'un de vos collègues. Dans cette affaire, beaucoup d'entre nous, même parmi vos cadres, étaient persuadés que les dés étaient pipés. Je regrette ce manque de confiance.

De ce point de vue, la décision est claire, le service restera en régie. Les élus ont renvoyé la balle dans le camp du service public. Des entreprises peuvent faire mieux, c'est démontré. Le défi c'est au service public de le relever.

Il faut que ce service, et les autres services deviennent performants. C'est la seule solution pour qu'il n'y ait pas de privatisation. Toutes les collectivités voient leurs recettes diminuer. En 92, 30 000 communes

ont reçu de l'Etat la dotation globale de fonctionnement minimum. Soit une augmentation de 2,38 %, c'est à dire moins que l'inflation. Je compte sur vous et je vous demande de compter sur moi pour faire cette démonstration qui s'étalera sur plusieurs années. Je voudrais distinguer compétence et performance. Ce qui est en cause c'est le rapport entre le service rendu et le coût du service, mais pas la qualité du service rendu. Nous devons faire mieux avec moins. Nous savons que c'est possible. Si nous voulons préserver le service public, nous devons faire des efforts. Est-ce que sur cette base-là vous êtes d'accord pour nous aider à avancer, pour présenter aux élus en fin d'année un plan dont les effets seront étalés dans le temps ?



## FORMATION

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer au Service Formation (poste 45.31).

### FILIERE TECHNIQUE

#### Concours :

. Ingénieur en chef 1ère catégorie :  
Inscription : Décembre 1994  
Epreuves : Mars 1995

. Ingénieur Subdivisionnaire :  
Inscription du 27/04/93 au 18/06/93  
Epreuves : Octobre 1993

. Technicien :  
Inscription du 17/08/93 au 24/09/93  
Epreuves : Décembre 1993

#### Examens professionnels :

. Ingénieur en chef 1ère catégorie  
2ème classe :  
Inscription du 07/09/93 au 07/10/93  
Epreuves : Novembre 1993

. Ingénieur Subdivisionnaire 1er  
alinéa :  
Inscription du 25/05/93 au 09/07/93  
Epreuves : Septembre 1993

### FILIERE ADMINISTRATIVE

#### Concours :

. Administrateur Territorial :  
Inscription du 27/07/94 au 12/09/94  
Epreuves : Novembre 1994

. Attaché Territorial :  
Inscription du 07/09/93 au 15/10/93  
Epreuves : Janvier 1994

. Rédacteur Territorial :  
Inscription du 07/09/93 au 15/10/93  
Epreuves : Janvier 1994

. Adjoint Administratif Territorial :

Date limite de dépôt de candidature :  
03/07/93  
Epreuves : Septembre 1993

Préparation Concours Adjoint  
Administratif :  
Inscription avant le 25/06/93

## Une victoire de l'intersyndicale

. Le 21 avril 1993 nous écrivions :  
"Les grands chantiers de 1993, présentés par M. Patoux dans l'article de Cuest-France du lundi 19 avril, tel que :

- la mise en valeur de l'îlot St-Martin, l'aménagement de l'ancienne poste, la halte fluviale au square de Boston, l'espace Alain Gerbault et le gymnase d'Avesnières... risquent fort d'être financés par la VENTE du service "eau-assainissement".

Jeudi soir 22 avril, une commission plénière décidera de l'avenir du mode de gestion de ce service.

Un groupe de travail constitué d'élus et de représentants syndicaux devait définir la meilleure qualité de service par rapport à l'usager. Malgré les nombreuses visites faites et celles restant à venir, aucun rapport de synthèse n'a été présenté. Il apparaît clairement que la décision prise par le conseil municipal ne sera pas fondée sur les critères objectifs qui devaient être définis par ce groupe de travail.

A l'évidence, des préoccupations financières totalement étrangères au service "eau-assainissement" vont servir de base à la décision.

Que penser d'un ménage qui vendrait ses meubles pour refaire la façade de sa maison ?

L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-F.O. des communaux de la ville de Laval rappelle à chacun des élus municipaux leur attachement encore récent au service public, et, leur opposition aux grands monopoles privés.

Il est temps de faire coïncider le discours avec la réalité !

Les employés municipaux devront-ils encore descendre dans la rue accompagnés des usagers ?"

. En réponse, le 22 avril, M. Patoux affirmait "Nous nous réunissons pour prendre en compte les nouvelles mesures imposées par la loi Sapin. Aucune décision définitive ne sera prise ce jeudi. Les consultations se poursuivent comme convenu".

. Le 23 avril, un communiqué de M. le Maire adressé à la presse locale, aux syndicats, aux unions de consommateurs, précise que l'éventualité d'un "privatisation" était abandonnée.

Les organisations syndicales avaient donc bel et bien raison !

La décision a été prise en commission plénière le jeudi soir 22 avril ! La pression de l'intersyndicale n'est pas étrangère à cette issue. Nous nous félicitons de voir que les organisations syndicales et les employés communaux ne sont pas les seuls à avoir souhaité le maintien du service public !

C'est une victoire, toutefois, les organisations syndicales restent vigilantes...

La remise en cause du FONCTIONNEMENT du service "eau-assainissement" pour devenir compétitif avec le secteur privé ne doit pas être le prétexte à des coupes sombres dans les effectifs, en déléguant de plus en plus de travaux aux secteurs privés !

Les communaux peuvent faire confiance aux organisations syndicales, elles veilleront à ce que le service public garde sa vocation.

P.S. Nous remercions les employés municipaux qui ont fait preuve d'une solidarité exemplaire.

A tous ceux qui pensent que le syndicalisme est une espèce rare et nuisible, nous prouvons une fois de plus la nécessité de notre existence.

L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-F.O.

### LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT dimanche 6 juin à St Nicolas

Du 5 au 10 juin, c'est la Semaine Nationale de l'Environnement. A Laval comme ailleurs, des réunions, des conférences, des actions sont prévues pour cette semaine-là. De plus, début mars une réunion autour des élus concernés dont M. Letort a décidé de retenir un jour dans cette semaine, ce sera le dimanche, et un lieu, ce sera la plaine d'aventures de St Nicolas. Ceci, pour permettre à la faveur d'une véritable fête de l'Environnement la découverte d'un site vert sans doute encore trop méconnu. Vu de ce côté plutôt que depuis la route nationale, St Nicolas ce n'est plus tout à fait la même chose.

L'autre intérêt de cette journée c'est que, au côté des habitants du quartier et de leurs associations, des animateurs travaillant au centre de loisirs ou à la Maison de Quartier, des associations militant pour l'environnement ont retrouvé dans cette opération de nombreux services municipaux : le Service Enfance Jeunesse et le centre initiation nature, les Espaces Verts, le Comité de Bassin d'Emploi, la Communication, l'Aménagement Urbain etc...

Autant de services et d'agents qui ne se rencontrent pas forcément tous les jours !

# LAVAL

## la vie

2F N°39 JUIN 1993 INFORMATIONS

### L'EAU: des questions et des réponses prises à la source

Depuis plusieurs mois, la Municipalité étudiait l'opportunité, non pas d'une privatisation totale de l'eau, mais d'une délégation au secteur privé de la gestion du service des eaux et de l'assainissement. La Ville aurait gardé dans ce cas de figure la maîtrise sur les investissements à réaliser. Soit une situation comparable à ce qui se fait à Mayenne ou Château-Gontier, et dans 60 % des villes à l'heure actuelle.

#### • Pourquoi ce projet ?

Parce que, le budget de l'eau est un budget annexe à celui de la Ville et qu'il doit être, comme tout budget qui se respecte présenté en équilibre. Ce qui va être de plus en plus malaisé à réaliser dans la mesure où les investissements à réaliser (tant pour l'eau potable que pour le traitement des eaux usées) sont très lourds. Des gains de productivité sont donc vitaux pour dégager des recettes conséquentes. Or les pré-études menées montraient que le secteur privé pouvait être performant de ce point de vue.

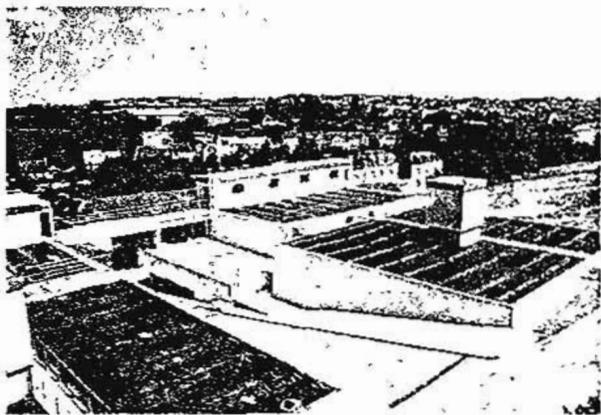
#### • Pourquoi l'abandon du projet ?

Pour plusieurs raisons. Les gains de productivité auraient pu avoir aussi un coût social d'une part, une répercussion sur la qualité du service rendu d'autre part. Ces craintes ont joué un rôle sur la décision des élus de la majorité municipale qui ont aussi tenu à

réaffirmer leur attachement au service public.

• **Et maintenant ?** Les agents du service des eaux et de l'assainissement - cadres, maîtrise et représentants du personnel - vont participer directement à la recherche et à la mise de ces gains de productivité : c'est-à-dire, allier la

recherche de la performance à une compétence qui n'a jamais été contestée.



Les investissements, eux, ils restent à réaliser. Les avancées de la technique et l'exigence toujours plus grande du

consommateur (codifiée par les fameuses "normes européennes") conduisent à mieux traiter avant et après consommation en une eau que l'on sait désormais plus rare et plus précieuse. C'est le consommateur qui paiera à Laval comme dans tout le département. Défendre le contraire n'est ni réaliste, ni crédible. Et si l'eau lavalloise est actuellement la moins chère de l'ouest (étude de consommateurs en 92), c'est en partie parce que des investissements lourds restent à réaliser et à financer.

Toutes les collectivités sont actuellement confrontées à cette mutation et à ses conséquences financières. La municipalité de Laval a simplement choisi de les assumer dans le cadre du service public.

### PROMOTION

## Le Douanier a quelque chose à déclarer

"La Ville à la campagne, est-ce si naïf ? Est-ce si lointain ? Est-ce surréaliste ?" Sur ce thème de la ville active et authentique, offrant un site économique compétitif et un cadre de vie séduisant, ont été "convoqués" par l'agence "Nouvelle Vague" le Douanier Rousseau, Alain Gerbault et Alfred Jarry. Cette campagne de sensibilisation s'adresse naturellement aux décideurs du monde économique et c'est pourquoi, elle est publiée dans les revues économiques nationales. La première page "lavalloise" reproduite ici est parue dans l'Expansion. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle tranche sur le conformisme de certaines actions de promotions qui oublient l'homme en vantant exclusivement les technologies. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de cette campagne. Mais l'effet de curiosité est réel et le service du Développement Economique peut témoigner de l'intérêt suscité : "Je n'aurais jamais pensé à Laval !" disent certains de nos interlocuteurs...

